



COMMUNE DE MAULDE
Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes
Canton de Saint Amand Les Eaux

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Objet : Réglementation de la circulation lors de la course « La Mauldoise » organisée le dimanche 14 septembre 2025 par l'association Association Sportive Daniel Bouchez (ASDB).

Monsieur le Maire de Maulde,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande formulée par M. Nicolas BOUCHEZ « ASDB » en vue d'organiser une course le dimanche 14 septembre 2025 entre 8h30 et 14h00,

Considérant qu'il incombe à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures nécessaires à assurer le maintien du bon ordre et à prévoir tout accident pendant la marche familiale,

ARRÊTE

Article 1 : Le dimanche 14 septembre 2025 à partir de 7h30 jusqu'à 14h00 :

-la circulation sera interdite Rue Basse Fosse, Rue du Bois et Rue du Fort.

-Le stationnement sera interdit rue du Mortier dans les 2 sens jusqu'à l'angle rue du Fort et rue du Bois. La circulation y sera autorisée dans les 2 sens de 8h30 à 14h00.

Article 2 : Les organisateurs veilleront au respect des consignes de sécurité adaptées à l'épreuve.

Article 4 : Ampliation sera transmise pour information à :

M. Le Commandant de brigade de Gendarmerie de Lecelles,

M. le Chef de Centre des Pompiers de Mortagne du Nord,

Un affichage sera effectué en Mairie

Maulde le 12 septembre 2025

Par délégation du Maire,

Florian FINET,

1^{ER} Adjoint

